

Pour diffusion immédiate

**Lion Electric souligne la signature d'un protocole d'entente mondial visant à accélérer l'adoption de véhicules moyens et lourds à zéro émission**

**Joliet, Illinois, le 18 novembre 2022** – La Compagnie Lion Électrique (NYSE : LEV) (TSX : LEV) (« Lion » ou la « Société »), l'un des principaux fabricants de véhicules moyens et lourds entièrement électriques, a souligné aujourd'hui la signature d'un protocole d'entente mondial par l'administration Biden lors de la Conférence de Charm el-Cheikh de 2022 sur les changements climatiques (COP 27), tenue en Égypte. Ce protocole vise à soutenir l'électrification complète des ventes en faveur des véhicules moyens et lourds à zéro émission (VMLZE) à l'horizon 2040.

Le protocole a également comme objectif l'électrification de 30 % des ventes de véhicules moyens et lourds d'ici 2030, renforçant ainsi l'engagement de l'administration américaine à lutter contre la crise climatique et appuyant ses objectifs visant à mettre en place un secteur de l'énergie sans carbone d'ici 2035.

« Comptant parmi ses premiers signataires, nous reconnaissons l'importance du protocole d'entente mondial et nous sommes prêts à collaborer avec notre groupe de partenaires politiques, CALSTART, et d'autres organisations mondiales pour mettre l'accent sur la décarbonisation », a déclaré Nate A. Baguio, vice-président principal du développement commercial chez Lion Electric. « Le passage aux VMLZE favorisera la croissance de l'emploi dans le secteur de l'énergie propre, développera de nouvelles opportunités de ventes mondiales pour l'industrie des véhicules moyens et lourds et soutiendra la mise en œuvre des lois américaines portant sur la réduction de l'inflation et sur les infrastructures. »

Les véhicules lourds fonctionnant au diesel sont considérés comme l'un des principaux responsables des émissions de gaz à effet de serre (GES). Toutefois, en accélérant l'adoption des VMLZE par le marché, les collectivités à travers le monde bénéficieront d'un air plus pur, d'une meilleure santé collective et d'innovations technologiques qui contribueront à soutenir leurs économies respectives.

Fondée en 2008, Lion conçoit des véhicules lourds zéro émission depuis plus de dix ans, ayant mis en circulation ses premiers autobus scolaires entièrement électriques en 2016. Aujourd'hui, l'entreprise compte plus de 800 véhicules électriques sur la route qui ont collectivement parcouru plus de 10 millions de kilomètres en conditions réelles d'exploitation. La Société a récemment annoncé la production de son premier autobus scolaire à son usine de Joliet, en Illinois. À pleine capacité, cette usine aura une capacité de production annuelle prévue jusqu'à 20 000 véhicules mi-lourds et lourds zéro-émission.

## À propos de Lion Électrique

[Lion Électrique](#) est un fabricant innovant de véhicules zéro émission. Nous pensons, concevons et fabriquons des camions commerciaux urbains 100 % électriques de classe 5 à classe 8, des autobus et des minibus tout électriques pour le transport scolaire, adapté et collectif. Lion est un leader en électrification des transports en Amérique du Nord et conçoit, fabrique et assemble plusieurs des composants clés de ses véhicules : châssis, ensembles batteries, cabines de camions et carrosseries d'autobus.

À la fine pointe des technologies, les véhicules Lion possèdent des caractéristiques uniques, spécialement adaptées aux besoins quotidiens de leurs utilisateurs. Lion est convaincue que la transition vers des véhicules entièrement électriques entraînera des améliorations majeures dans notre société, notre environnement et notre qualité de vie. Les actions de Lion sont négociées à la Bourse de New York et à la Bourse de Toronto sous le symbole « LEV ».

Lion Électrique, le choix brillant

[TheLionelectric.com](http://TheLionelectric.com)

## MISE EN GARDE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent communiqué contient de l'« information prospective » et des « déclarations prospectives » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables et au sens donné au terme *forward-looking statements* dans la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* (collectivement, les « déclarations prospectives »). Dans le présent communiqué, les déclarations qui ne sont pas des faits historiques, notamment des déclarations relatives aux engagements de Lion et du fournisseur aux termes du contrat d'approvisionnement de cellules ainsi qu'aux volumes attendus de cellules lithium-ion pour les batteries devant être fournies aux termes de ce contrat, constituent des déclarations prospectives et devraient être évaluées comme telles.

Les déclarations prospectives se reconnaissent par l'utilisation de termes comme « croire », « pouvoir », « continuer », « prévoir », « avoir l'intention de », « s'attendre à », « devoir », « planifier », « projeter », « potentiel », « sembler », « rechercher », « futur », « cibler » ou d'autres expressions similaires, notamment l'emploi du futur ou du conditionnel, et d'autres énoncés qui prédisent ou indiquent des tendances ou des événements futurs ou qui n'énoncent pas des faits historiques, bien que toutes les déclarations prospectives peuvent ne pas nécessairement contenir ces termes. Ces déclarations prospectives sont fondées sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses que Lion juge raisonnables lorsqu'elles sont faites, notamment le fait que Lion sera en mesure de retenir et d'embaucher du personnel clé et de maintenir des relations avec les clients, les fournisseurs ou d'autres partenaires commerciaux, que Lion continuera d'exploiter ses activités dans le cours normal de ses affaires, que Lion sera en mesure de mettre en œuvre sa stratégie de croissance, que Lion sera en mesure d'achever avec succès et en temps opportun la construction de son usine de fabrication aux États-Unis ainsi que de son usine de batteries et de son centre d'innovation au Québec, que Lion ne subira pas de problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement ou d'importante interruption d'approvisionnement en matières premières à des conditions concurrentielles, que Lion sera en mesure de maintenir sa position concurrentielle, que Lion continuera d'améliorer ses contrôles internes et systèmes opérationnels, financiers et autres pour gérer sa croissance et son envergure, que ses résultats d'exploitation et sa situation financière ne seront pas touchés défavorablement, que Lion sera en mesure de bénéficier, directement ou indirectement (notamment par l'intermédiaire de ses clients), de subventions gouvernementales et d'incitations économiques au cours des périodes à venir et que Lion sera en mesure d'obtenir les fonds supplémentaires dont elle a besoin, au cours des périodes à venir, s'il y a lieu, par un financement par capitaux propres ou un financement par emprunt à des conditions acceptables pour elle. Ces estimations et ces hypothèses sont formulées par Lion à la lumière de l'expérience de son équipe de direction et de la perception de celle-ci des tendances passées, de la situation actuelle et des événements futurs.

prévus, ainsi que d'autres facteurs que la direction juge appropriés et raisonnables dans les circonstances. Cependant, rien ne garantit que ces estimations et hypothèses se révéleront exactes.

De par leur nature, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes parce qu'elles se rapportent à des événements et dépendent de circonstances qui pourraient se produire ou non à l'avenir. Lion estime que ces risques et incertitudes comprennent, sans s'y limiter, les éléments suivants : tout changement défavorable dans la conjoncture économique, commerciale, des marchés, financière, politique et juridique générale aux États-Unis ou au Canada, y compris les conséquences des incertitudes actuelles relatives à l'inflation et aux taux d'intérêt; toute incapacité à répondre aux besoins commerciaux de ses clients; toute incapacité à fabriquer et à distribuer ses véhicules à grande échelle de manière efficace et économique; toute retombée négative de la guerre entre la Russie et l'Ukraine, qui continue d'affecter les marchés économiques et financiers mondiaux et d'exacerber les défis économiques actuels; toute incapacité à intensifier la fabrication des produits de Lion et à respecter les étapes et les échéanciers des projets de construction et des autres projets; toute incapacité à mettre en œuvre la stratégie de croissance de la Société; toute fluctuation défavorable et la volatilité de la disponibilité ou du prix des matières premières contenues dans les composants nécessaires à la fabrication des produits de la Société; l'issue de toute procédure judiciaire qui pourrait être intentée par la Société ou contre elle de temps à autre; toute incapacité à réduire les coûts totaux d'acquisition des véhicules électriques vendus par la Société au fil du temps; la dépendance à l'égard de fournisseurs clés et toute incapacité à maintenir un approvisionnement ininterrompu en matières premières; la dépendance à l'égard de ses gestionnaires clés et toute incapacité à attirer ou à retenir du personnel clé; les pénuries de main-d'œuvre (notamment en raison du départ d'employés, du roulement du personnel et de demandes de salaires plus élevés) qui peuvent obliger la Société à fonctionner à une capacité réduite, à réduire sa production et ses niveaux de livraison ou à revoir à la baisse ses plans de croissance, et qui pourraient poser des problèmes supplémentaires liés à la rémunération des employés; toute incapacité à répondre aux attentes des clients de la Société quant aux produits, spécifications et services; toute incapacité à maintenir la position concurrentielle de la Société; l'incapacité à réduire les coûts d'approvisionnement de la Société au fil du temps; toute incapacité à maintenir et à améliorer la réputation et la marque de la Société; toute réparation ou tout remplacement important de produits en raison de réclamations au titre de la garantie ou de rappels de produits; toute défaillance des systèmes de technologie de l'information ou toute atteinte ou tout incident en matière de cybersécurité et de confidentialité des données; tout événement ou circonstance qui se traduirait par l'incapacité de la Société à convertir son carnet de commandes en ventes réelles, y compris la réduction, l'élimination ou l'application discriminatoire de subventions gouvernementales et d'incitations économiques; toute incapacité à contracter une police d'assurance adéquate ou toute augmentation des coûts d'assurance; et les catastrophes naturelles, les épidémies ou les pandémies, les boycottages et les événements géopolitiques, tels que des troubles civils et des actes de terrorisme, le conflit militaire actuel entre la Russie et l'Ukraine ou des perturbations similaires.

Ces risques et d'autres risques et incertitudes liés aux activités de Lion sont décrits plus en détail à la rubrique 23.0, « Facteurs de risque », du rapport de gestion de la Société (le « rapport de gestion ») pour les exercices clos les 31 décembre 2021, 2020 et 2019, et à la rubrique 3.D, « Facteurs de risque » du rapport annuel de la Société sur formulaire 20-F pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Nombre de ces risques sont indépendants de la volonté de la direction de Lion, qui ne peut ni les contrôler ni les prévoir. Toutes les déclarations prospectives incluses dans ce communiqué sont expressément formulées dans leur intégralité sous réserve des avertissements contenus dans le présent document et les facteurs de risque inclus dans le rapport de gestion annuel de la Société pour l'exercice 2021 et dans d'autres documents déposés auprès des autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières compétentes et de la Securities and Exchange Commission.

Compte tenu de ces risques, incertitudes et hypothèses, le lecteur ne devrait pas se fier indûment à ces déclarations prospectives. De plus, les déclarations prospectives ne sont valables qu'à la date à laquelle elles ont été formulées. Sauf dans les cas où les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent, Lion n'assume aucune obligation, et se dégage expressément de tout devoir, de mettre à jour, de réviser ou d'examiner tout renseignement prospectif, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou d'autres facteurs.

**Pour plus de renseignements :**

**MÉDIAS :**

Dominik Beckman  
Vice-président, Marketing et communications (États-Unis)  
[Dominik.Beckman@thelionelectric.com](mailto:Dominik.Beckman@thelionelectric.com)  
450-432-5466, poste 4283

**INVESTISSEURS :**

Isabelle Adjahi  
Vice-présidente, Relations avec les investisseurs et développement durable  
Email : [isabelle.adjahi@thelionelectric.com](mailto:isabelle.adjahi@thelionelectric.com)  
Tél : 450 432-5466, poste 171